

## DEVENIR SAISONNIER AU CAMPING

### Nombre d'emplacements disponibles

Considérant que le Complexe touristique garde une vocation touristique au camping, il y a 40 emplacements disponibles pour les campeurs saisonniers. De ce nombre 80 % est réservé aux résidents d'Alma et 20 % aux résidents de l'extérieur.

### Critères d'admissibilité

- Être âgé(e)s d'au moins 18 ans ;
- Avoir une adresse permanente ;
- Une seule demande par adresse permanente.

### Procédure pour faire une demande

- Faire parvenir au Complexe Touristique Dam-en-Terre une lettre de demande qui doit contenir :
  - adresse complète du demandeur
  - numéros de téléphones du demandeur
  - Adresse courriel du demandeur s'il y a lieu
  - type d'équipement et longueur de l'équipement prévu
  - Signature du demandeur
- Fournir une photocopie du permis de conduire du demandeur.

### Faire parvenir par la poste au :

Complexe Touristique Dam-en-Terre  
1385, Chemin de la Marina C.P. 836  
Alma (Québec) G8B 5W1

### Gestion de la liste d'attente

Il y a **une seule liste d'attente**. Dès que nous recevons une demande, nous lui donnons un numéro selon le rang où nous sommes rendu.

**Une fois par année**, la liste est mise à jour et une lettre est envoyée aux demandeurs vers le mois de mars lui indiquant le nouveau rang qu'il occupe sur la liste.

Lorsqu'un emplacement se libère, il est offert en premier lieu aux saisonniers actuels qui ont fait une demande de relocalisation. Le terrain libéré sera offert au premier sur la liste en respectant la proportion résident d'Alma / extérieur d'Alma.

Lors d'un départ d'un saisonnier, son emplacement ne peut être transféré à une autre personne.